

Huissier et réduction d'une dette

Par Kauffmann, le 24/02/2010 à 11:50

Bonjour,

Je dois, à mon épouse dont je suis déparé, 5 000 euro. Son avocat à fait intervenir un huiiser à qui j'ai réglé immédiatement 500 euros puis me suis engagé à des mensualités de 200 Euro dont je m'acquite régulièrement (proposition écrite d'un échéancier).

Ors, l'avocat m'a fait répondre qu'à partir du mois d'avril, elle exigeait 00 Euro mensuels. Ce qui m'est imossible, je suis retraite.

Je voulais savoir, dès l'instant où je réduis régulièrrement ma dette, même à raison de 200 euros mensuels, cela devrait suffir, non ? Cela correspond bien à la notion de réduction de dette.

Merci oar avance pour vos réponse.